

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal**

Date de la convocation

25-03-2024

Séance du 11 avril 2024

**N° 13-2024-04**

L'an deux mille vingt trois et le onze avril, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean DERRIEUX, Maire.

**Présents :** M BEGLIOMINI, BERNADOU, DERRIEUX, JONGBLOET, GISQUET , THILLIEZ, et Mmes CALMELS, DELRIEU, GALAND , OHRESSER .

**Absent :**

**Secrétaire de Séance :** Mr JONGBLOET François

Nombre de membres		
Afférent au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	10

**Objet : Subvention aux associations**

M le Maire propose de fixer les subventions allouées aux associations pour l'année 2024 :

LE LECTIBULLE	100 €
DIANE CESTAYROLAISE	100 €
ADMR SENOULLAC	380 €
ASSOCIATION PÊCHE CORDES	40 €
CESTAYROLS LOISIRS	160 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	160 €
CLUB NATURISTE	100 €
ASSOCIATION ASTRONOMIE PARALLAXE 81	100€
CESTAY'EN FETE	160 €
SAINT AMANS DE LINCARQUE	160 €
NOTRE DAME DE ROUMANOU	160 €
SAINT MICHEL	160 €

ALMA	65 €
GRANDIR ENSEMBLE APE	160 €
AUTRES	2225€
TOTAL	4 230€

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, :  
**- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.**

Résultat du vote :

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
 Pour extrait conforme

Après dépôt en Préfecture
<u>12-04-2023</u>
Publication ou notification
<u>12-04-2023</u>

Le Maire,  
 Jean DERRIEUX

La secrétaire de séance  
 Mr JONGBLOET



